

## Fiche 1 : Les frontières de l'Union européenne – Partie 2

*A la fin de la fiche 1 – partie 1, vous avez compris que la fermeture des frontières franco-allemandes peut poser certaines tensions et que le sujet est assez important pour être traité par la presse. Sur cette fiche nous essaierons d'aller plus loin pour mieux comprendre les enjeux de l'espace Schengen.*

*Cet autre parcours vous permettra de répondre à la question suivante :*

*En quoi le COVID-19 remet-il en cause les acquis territoriaux de l'Union européenne ?*

### 1. Regardez les capsules vidéo suivantes:

- <https://www.powtoon.com/c/d08a1fAX15N/1/m>
- <https://enseignants.lumni.fr/fiche-media/00000001404/la-frontiere-orientale-de-l-espace-schengen.html>
- <https://www.arte.tv/fr/videos/087181-378-A/en-finir-avec-schengen/>

### 2. Lisez les extraits ci-dessous des accords de Schengen

#### LES ACCORDS DE SCHENGEN (extraits)

##### CHAPITRE I

##### Absence de contrôle aux frontières intérieures

###### Article 22

##### Franchissement des frontières intérieures

Les frontières intérieures peuvent être franchies en tout lieu sans que des vérifications aux frontières soient effectuées sur les personnes, quelle que soit leur nationalité.

###### Article 23

##### Vérifications à l'intérieur du territoire

L'absence de contrôle aux frontières intérieures ne porte pas atteinte:

- à l'exercice des compétences de police par les autorités compétentes de l'État membre en vertu du droit national. [...];
- à l'exercice des contrôles de sûreté dans les ports ou aéroports, effectués sur les personnes par les autorités compétentes en vertu du droit de chaque État membre, par les responsables portuaires ou aéroportuaires ou par les transporteurs, pour autant que ces contrôles soient également effectués sur les personnes voyageant à l'intérieur d'un État membre;
- à la possibilité pour un État membre de prévoir dans son droit national l'obligation de détention et de port de titres et de documents;
- à la possibilité pour un État membre de prévoir dans son droit national l'obligation pour les ressortissants de pays tiers de signaler leur présence sur son territoire conformément aux dispositions de l'article 22 de la convention d'application de l'accord de Schengen du 14 juin 1985 [...].

###### Article 24

##### Suppression des obstacles au trafic aux points de passage routiers aux frontières intérieures

Les États membres suppriment tous les obstacles qui empêchent un trafic fluide aux points de passage routiers aux frontières intérieures, notamment les limitations de vitesse qui ne sont pas fondées exclusivement sur des considérations de sécurité routière.

Parallèlement, les États membres doivent être en mesure de fournir les moyens nécessaires pour effectuer les vérifications au cas où les contrôles aux frontières intérieures seraient réintroduits.

##### CHAPITRE II

##### Réintroduction temporaire du contrôle aux frontières intérieures

###### Article 25

##### Cadre général pour la réintroduction temporaire du contrôle aux frontières intérieures

1. En cas de menace grave pour l'ordre public ou la sécurité intérieure d'un État membre dans l'espace sans contrôle aux frontières intérieures, cet État membre peut exceptionnellement réintroduire le contrôle aux frontières sur tous les tronçons ou sur certains tronçons spécifiques de ses frontières intérieures pendant une période limitée d'une durée maximale de trente jours ou pour la durée prévisible de la menace grave si elle est supérieure à trente jours. La portée et la durée de la réintroduction temporaire du contrôle aux frontières intérieures ne doivent pas excéder ce qui est strictement nécessaire pour répondre à la menace grave.

## **Continuer à répondre au sujet** **2<sup>ème</sup> jet**

Dans son article du 18 mars 2020, le journal *Le Monde* écrit : « La Commission a dû rappeler à des Etats fondateurs comme la France et l'Allemagne que l'interdiction d'exportation de matériel médical vers d'autres pays de l'UE était une infraction aux règles du marché unique. [...] En l'espace de quelques jours, des frontières ont ressurgi au sein de l'Union là où la convention de Schengen, signée en 1985, les avait effacées. »

**Sur une copie, reprenez ce que vous aviez écrit sur la fiche 1, et poursuivez votre réponse au sujet en vous appuyant cette fois sur les capsules vidéo et les extraits des accords de Schengen, précisez ce qu'est la convention de Schengen.**

**Les accords de Schengen ont-ils vraiment effacé les frontières en Europe comme le dit le journaliste dans son article?**